

LABROUSSE ERICK

11 Bis Monfourat

33230 LES EGLISOTTES ET CHALAURES

PORT 06 37 15 34 37

LES EGLISOTTES ET CHALAURES le 27/10/2014

Madame La Ministre de l'Écologie

SEGOLENE ROYAL

Grande Arche  
Tour Pascal A et B  
92055 La Défense CEDEX

Madame la Ministre de l'écologie et du Développement Durable

J'ai l'honneur de vous écrire et de vous exprimer ma stupéfaction de ne pas recevoir mon Président de l'Association « Non à l'Heure d'été en France et en Europe »

Ma colère et mon dégoût devant que la Révolution Nationale du Maréchal Pétain préside et dirige votre Ministère

Je vais assigner le Président et quelques directeurs régionaux de l'ADEME pour négationnisme et falsification de l'Histoire de la République **Le changement d'heure a été instauré en France à la suite du choc pétrolier de 1973-1974. Ceci est faux et c'est une falsification de l'Histoire.**

**L'Ordonnance du 14 août 1945 et l'Ordonnance du 9 août 1944 interdit la double heure d'été du régime de Vichy et de la SNCF de 1942., Le directeur National de l'ADEME fait dans le négationnisme et il est passible d'être assigné devant une**

**Cour de Justice Depuis 1998, les dates de changement d'heure ont été harmonisées au sein de l'Union européenne. Dans tous les pays membres, le passage à l'heure d'hiver s'effectue le dernier dimanche d'octobre et le passage à l'heure d'été le dernier dimanche de mars. Le prochain passage à l'heure d'été aura lieu dimanche 29 mars 2015 (à 2 heures du matin).**

L'Heure d'été légale ne peut être en France que de UTC + UTC +1 et l'arrêté doit reprendre toutes les terminologies des ORDONNANCES

De plus ils devront répondre de violation de l'article 223,1 du Nouveau code de Procédure Pénale et de violation des articles

**La politique européenne de l'environnement se fonde sur les articles 191 à 193 du TFUE**

**(Titre XX). Mais le fondement concret de son action se trouve dans la sixième édition du programme d'action pour l'environnement, qui planifie l'action communautaire à l'horizon 2012. Intitulé "Environnement 2010 : notre avenir, notre choix", ce programme constitue la pierre angulaire de la politique européenne en matière d'environnement.**

**Ce programme d'action pour l'environnement définit quatre priorités d'action :**

- **Le changement climatique**
- **La nature et la biodiversité**
- **L'environnement et la santé, ainsi que la qualité de la vie**
- **Les ressources naturelles et les déchets**

1. La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement contribue à la poursuite des objectifs suivants:

- la préservation, la protection et l'amélioration de la qualité de l'environnement,
- la protection de la santé des personnes,
- l'utilisation prudente et rationnelle des ressources naturelles,
- la promotion, sur le plan international, de mesures destinées à faire face aux problèmes régionaux ou planétaires de l'environnement.

2. La politique de la Communauté dans le domaine de l'environnement vise un niveau de protection élevé, en tenant compte de la diversité des situations dans les différentes régions de la Communauté. Elle est fondée sur les principes de précaution et d'action préventive, sur le principe de la correction, par priorité à la source, des atteintes à l'environnement et sur le principe du pollueur-payeur.

Les directeurs de l'ADEME devront s'expliquer de l'enquête parlementaire sur les 30.000 morts de 2003 et de ne pas voir une transcription sur le problème de l'Ozone et de son seuil de 100 µg/m<sup>3</sup> d'air sur 8h recommandé par l'O.M.S et je ne parle pas du seuil de 65 µg/m<sup>3</sup> d'air sur 24h en comptant des heures de nuits afin de faire baisser les seuils

Aucune alerte à l'Ozone au mois de septembre et d'octobre vous inculpe de complicité et de non assistance à personnes en danger en connaissances des risques encourus,,,

Nous souhaitons que ce crime de 2003 se traduise en crime contre l'Humanité et de faux usage de faux et de faux en écriture publique

Le juge vous allégera certainement votre emploi du temps et vous aurez tout le loisir de lui répondre et surtout le fait de nier votre méconnaissance de ce dossier vous incriminera

Vous ne pourrez point participer aux élections régionales avec une telle plainte à votre encontre et les directeurs de l'ADEME ne pourront pas vous apporter l'aide militante que vous aurez besoin dans cette période très difficile ou le Front National va remporter ces élections sous l'Heure Allemande de la déportation(Heure d'été)

Le Président de la Commission du Développement Durable de l'Assemblée nationale est dans notre collimateur pour non respect pour non respect de la convention AARHUS. **Ce principe constitue un pan incontournable de la démocratie, par la possibilité de faire entendre sa voix, d'une part par la transparence qu'elle confère aux décisions des autorités publiques, d'autre part. La participation active des citoyens aux processus décisionnels renforce ainsi les fondements de ces choix sur toute question relative à l'environnement et à ses répercussions sur le cadre de vie ou la santé. Le principe de participation a été consacré en droit français par la loi n°95-201 du 2 février 1995 (l'article L. 110-1 II 4° du code de l'environnement, issu de la loi n°95-201 du 2 février 1995, consacre le principe de participation, selon lequel « chacun doit avoir accès aux informations relatives à l'environnement, y compris celles relatives aux substances et activités dangereuses, et le public associé au processus d'élaboration des projets ayant une incidence importante sur l'environnement ou l'aménagement du territoire. ») et par la Charte de l'Environnement, de valeur constitutionnelle depuis 2005. En application de l'article 7 de la Charte, « Toute personne a le droit, dans les conditions et limites définies par la loi, d'accéder aux informations relatives à l'environnement détenues par les autorités publiques et de participer à l'élaboration des décisions publiques ayant une incidence sur l'environnement. »** Le fait de déplacer les activités humaines aggrave les polluants dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>) et Ozone(O<sub>3</sub>) conformément à l'étude Dechau et Zimermann et l'application de la recommandation 1432 du Conseil de l'Europe article 8 et 9 donnent ce droit.....

**Madame la Ministre vous voyez que l'Heure est grave car si ce Président est administrateur de la SNCF Qu'une plaque condamnée par la Cour de Cassation figure toujours sur un mur de la Gare Saint-Jean à Bordeaux. Il pourrait être inculpe de négationnisme avéré ...Sa démission devra être entérinée et poursuivie par le Premier Ministre en vertu de l'article 2 de notre Constitution par rapport à Monsieur Dieudonné**

**Le gouvernement et l'Assemblée Nationale sera plus majoritaire et surtout deux autres députés messieurs Jean Marc Ayrault et Philippe Martin pourraient subir le même sort**

**Pour le grand sommet de l'Air de l'An prochain vous devrez inviter notre association sous peine de subir votre plus grand camouflet de votre vie.**

**La personne qui va porter le message de notre association va être très écoutée et sa réflexion va porter hors de l'Europe**

**Dans l'attente de votre réponse, la date d'un rendez-vous prochain par l'assignation pour commencer du Directeur National de l'ADEME pour négationnisme**

**Daigniez agréer, Madame la Ministre l'Hommage de mon profond respect et de mon sincère dévouement**

**Membre du Mémorial pour les Républicains Espagnols**

**Président Aquitain de l'Association « Non à l'Heure d'été en France et en Europe »**

**Membre de la SEPANSO Landes**

